

53^e Réunion du Comité permanent

Bonn, Allemagne, 19 – 20 octobre 2022

UNEP/CMS/StC53/Doc.13

**COOPÉRATION ENTRE LA PLATEFORME INTERGOUVERNEMENTALE SCIENTIFIQUE ET
POLITIQUE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES (IPBES)
ET LA CMS**

(préparé par le Secrétariat)

Résumé:

Le présent document résume les activités entreprises par le Secrétariat et le Conseil scientifique concernant la coopération avec la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), en référence particulière aux Décisions 13.12 et 13.13.

Le Comité permanent est invité à prendre note du document, et à fournir toute orientation éventuelle au Secrétariat concernant la poursuite de l'engagement avec l'IPBES et la promotion de l'inclusion d'une évaluation sur la connectivité dans le programme de travail souple de l'IPBES

COOPÉRATION ENTRE LA PLATEFORME INTERGOUVERNEMENTALE SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES (IPBES) ET LA CMS

Contexte

1. Lors de sa 13e réunion (COP13, Ghandinagar, 2020), la Conférence des Parties a réaffirmé l'importance de renforcer la coopération entre la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et la CMS par l'adoption de la Résolution 10.8 (Rev.COP13) sur la *Coopération entre la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et la CMS*, qui, *entre autres*, charge le Secrétariat d'entretenir des relations de travail fondées sur la coopération avec l'IPBES et de participer à ses réunions, le cas échéant.
2. La Décision 13.12-13 de la CMS sur la *Coopération entre la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et la CMS*, COP13, précise plus en détail les mandats du Conseil scientifique et du Secrétariat concernant leur participation aux processus pertinents de l'IPBES :

13.12 Décision adressée au Conseil scientifique

Le Conseil scientifique est invité, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires, à participer aux processus d'évaluation de la portée et à l'examen des projets d'évaluation thématique de l'IPBES adoptés par la Plénière IPBES-7 en vue de garantir l'intégration des éléments de connectivité.

13.13 Décision adressée au Secrétariat

Le Secrétariat est prié : a) d'aider le Conseil scientifique à s'engager dans les processus pertinents de définition de la portée des nouvelles évaluations thématiques IPBES adoptés par la Plénière IPBES-7 ; b) de promouvoir l'inclusion d'une évaluation de la connectivité dans le programme de travail souple de l'IPBES d'ici à la Plénière IPBES-9 en 2022 ; c) de faire rapport au Comité permanent lors de sa 52^e réunion et à la Conférence des Parties lors de sa 14^e session sur les progrès réalisés en faveur de la mise en œuvre de cette Décision.

Engagement du Conseil scientifique et du Secrétariat dans les processus pertinents de l'IPBES, y compris les évaluations thématiques

3. Le Secrétariat a soutenu la participation des membres du Conseil scientifique à l'examen externe des projets d'évaluation thématique et méthodologique pertinents et d'autres produits de l'IPBES, en surveillant régulièrement le calendrier de l'IPBES et en attirant leur attention sur les possibilités de fournir des contributions. Le Secrétariat s'est également efforcé de promouvoir la participation d'experts du groupe constitutif de la CMS dans les groupes de travail établis pour le cadrage et la rédaction de projets d'évaluations présentant un intérêt particulier pour la CMS, bien que ces efforts n'aient pas abouti jusqu'à présent.
4. Le président du Conseil scientifique de la CMS est un observateur permanent du Groupe d'experts multidisciplinaire de l'IPBES et est invité à toutes ses réunions. Lorsque le président ne peut pas participer, le Secrétariat est autorisé à le remplacer. Depuis la COP13, le Groupe d'experts multidisciplinaire s'est réuni à trois reprises. Le Secrétariat a pris part à la première réunion, car le président n'avait pas encore été élu à cette date. Le président a assisté à la deuxième et à la troisième réunion. La principale contribution demandée aux observateurs est la rédaction de rapports sur l'examen des produits de l'IPBES par l'organisation concernée.

5. Le Comité de session du Conseil scientifique, lors de sa 5^e réunion (ScC-SC5, en ligne, du 28 juin au 9 juillet 2021) a passé en revue sa coopération avec l'IPBES et a convenu de poursuivre son engagement dans les processus de l'IPBES à un niveau similaire à celui des dernières années (voir le document [ScC-SC5/Doc.4.1](#) et le « [Rapport de la réunion](#) » pour plus de détails).
6. En référence spécifique aux mandats de la Décision 13.12 et 13.13 a), le Conseiller de la CMS sur la connectivité nommé par la COP et les membres de l'équipe du Secrétariat ont contribué aux processus de cadrage de l'évaluation thématique des liens entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé (évaluation des interdépendances) et de l'évaluation thématique des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et des déterminants du changement transformateur, ainsi que des solutions possibles afin de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité (évaluation du changement transformateur), en participant activement à des conférences en ligne visant à solliciter des contributions pour les processus de cadrage, ainsi qu'en participant à l'examen externe des projets de rapports de cadrage des deux évaluations. Le Secrétariat a également soumis une proposition afin que le Conseiller de la CMS sur la connectivité nommé par la COP soit intégré au groupe de travail chargé de rédiger le projet de rapport de cadrage de l'évaluation des interdépendances. Toutefois, l'adhésion du Conseiller à ce groupe de travail n'a pas été retenue.
7. Les rapports de cadrage de l'évaluation des interdépendances et de l'évaluation du changement transformateur ont été finalisés et adoptés par la Plénière de l'IPBES lors de sa 8^e session (juin 2021). Les premières réunions des auteurs des deux évaluations ont eu lieu en mai 2022. Le premier examen externe des chapitres des deux évaluations est prévu pour le début de 2023.
8. Le Secrétariat a participé aux deux examens externes du Rapport sur l'évaluation de l'utilisation durable des espèces sauvages, fournissant des commentaires écrits sur les projets soumis pour examen. Le résumé de l'évaluation à l'intention des décideurs a été finalisé et approuvé par la Plénière de l'IPBES-9. Le Secrétariat a attiré l'attention des Parties et des parties prenantes sur la finalisation de l'évaluation, ainsi que sur certains de ses éléments pertinents pour la CMS par un [communiqué de presse](#) publié sur le site web de la CMS. Le Secrétariat réalise actuellement une estimation de la pertinence de l'évaluation complète pour la CMS au moment de la rédaction du présent document. La prise en considération des commentaires fournis par la CMS semble être limitée. L'IPBES-9 a également finalisé et approuvé le SPM pour un rapport d'évaluation sur les diverses valeurs et la valorisation de la nature, dont la pertinence pour la CMS est également évaluée par le Secrétariat.

Promotion de l'inclusion d'une évaluation de la connectivité dans le programme de travail souple de l'IPBES d'ici la Plénière de l'IPBES-9 en 2022

9. La Plénière de l'IPBES, à l'occasion de sa 7^e session en 2019 (IPBES-7) a reçu plusieurs demandes, contributions et suggestions concernant une évaluation sur le thème de la connectivité. Une demande d'évaluation sur la conservation de la connectivité a été soumise conjointement par la CMS et ses Accords et par la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO). Une proposition complémentaire a été soumise par la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.
10. En accordant la priorité aux demandes reçues pour de nouvelles évaluations dans le cadre du deuxième programme de travail souple, l'IPBES-7 a décidé de reporter l'examen de l'évaluation sur la connectivité à l'IPBES-9 (Décision 7.1, paragraphe 8) qui a eu lieu du 3 au 9 juillet 2022.

11. Le document de pré-session de l'IPBES-9 concernant les éléments supplémentaires du programme de travail glissant de la Plateforme jusqu'en 2030 proposait que la Plénière envisage de reporter son examen de l'évaluation à sa dixième session (IPBES-10), ainsi que la demande d'une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques et toutes autres demandes, contributions et suggestions supplémentaires pouvant être reçues d'ici cette date (IPBES/9/12 *Demandes, contributions et suggestions d'éléments additionnels au programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030*).
12. Par la Notification 2022/009 : *IPBES-9 : Évaluation de la connectivité*, le Secrétariat a fourni des informations aux Parties de la CMS et aux parties prenantes sur la prochaine réunion IPBES-9. La notification a encouragé les points focaux de la CMS à se mettre en contact avec leurs homologues de l'IPBES pour s'assurer que l'IPBES-9 tienne bien compte de la nécessité d'élaborer en temps utile une évaluation de la connectivité. Elle comprenait également des éléments supplémentaires liés à une évaluation thématique de la connectivité, complétant ceux figurant dans le document IPBES/9/12, ainsi qu'une proposition d'action alternative à étudier par l'IPBES-9, à savoir la réalisation de l'évaluation de la connectivité selon une démarche accélérée, avec une seule période d'examen et sur la base d'un rapport de cadrage initial préparé par le Groupe d'experts multidisciplinaire. Le texte complet de la notification est disponible [ici](#).
13. Le Secrétariat de la CMS, conjointement avec le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO, a soumis un document à étudier par l'IPBES-9, visant à compléter les informations contenues dans le document IPBES/9/12. Le document a été intégré à la documentation IPBES-9 en tant que document d'information [IPBES/9/INF/27](#).
14. En marge de l'IPBES-9, le Secrétariat, conjointement avec le Secrétariat de la CNUCLD et avec la participation du PNUE-WCMC, du Groupe de spécialistes de la conservation de la connectivité de l'UICN et de WWF International, a organisé et accueilli dans ses locaux un événement informel visant à promouvoir la proposition d'une évaluation de la connectivité avec les membres et les parties prenantes intéressés de l'IPBES.
15. À l'occasion de l'IPBES-9, sous le point pertinent de l'ordre du jour (Point 10 intitulé « *Demandes, contributions et suggestions d'éléments additionnels au programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030* »), le Secrétaire exécutif de la CMS a prononcé une déclaration conjointe au nom des Secrétariats de la CMS et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO concernant une évaluation de la connectivité, en vue de son intégration par l'IPBES-9 à son programme de travail souple. Au cours de la discussion sur ce point, de nombreux membres de l'IPBES ont exprimé leur soutien à une évaluation de la connectivité, tandis que d'autres ont estimé qu'aucune décision ne devait être prise avant l'IPBES-10, lorsqu'une telle évaluation pourrait être étudiée avec d'autres priorités.

16. À la suite de nouvelles négociations, il a été convenu d'entreprendre un cadrage initial d'une évaluation de la connectivité écologique avant l'IPBES-10. La partie pertinente de la *Décision IPBES-9/1 : Mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) jusqu'en 2030*, est reproduite ci-dessous :
9. *Demande* au Groupe d'experts multidisciplinaire (MEP) et au Bureau de préparer un cadrage initial formant la base d'une évaluation accélérée de la connectivité écologique, avec la contribution des accords environnementaux multilatéraux pertinents et d'autres organisations, en prenant en compte les éléments d'avant-projet liés à une évaluation thématique de la connectivité présentée dans le document IPBES/9/12, annexe III, ainsi que les résultats de la reprise de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, pour examen par la Plénière à sa dixième session ;
17. Les 19^e réunions du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire (MEP) de l'IPBES, qui auront lieu du 27 au 29 septembre 2022 à Bonn, en Allemagne, examineront la préparation du cadrage initial de l'évaluation accélérée de la connectivité écologique, conformément à la Décision IPBES-9/1. Le Secrétariat étudie des solutions permettant au président du Conseil scientifique de la CMS et au Secrétariat de contribuer à cette discussion.

Actions recommandées

18. Il est recommandé au Comité permanent :
- a) de prendre note de ce rapport ;
 - b) de fournir toute orientation éventuelle au Secrétariat concernant la poursuite de l'engagement avec l'IPBES et la promotion de l'inclusion d'une évaluation de la connectivité dans le programme de travail souple de l'IPBES.